VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 11 avril 2012
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

AS/MG

N° 001339

Administration Générale - Etablissement d'une servitude sur la parcelle communale cadastrée section CN n° 353 au profit d'ERDF, sise Lotissement de Bosque 2

Affiché le :

Le mercredi 11 avril 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

Vu, la délibération AS/JM n° 183 en date du 25 octobre 2004 par laquelle le conseil municipal a approuvé la création d'un nouveau lotissement d'habitations en prolongement de la première tranche sur le terrain cadastré en section CN n° 318 et a confié à CITADIS par voie de convention publique d'aménagement une mission d'aménagement de la zone 1 Nax de Bosque, en vue de réaliser les études et les travaux nécessaires à l'urbanisation de ce secteur sous forme de lotissement

Vu, la délibération AS/VC n° 1191 en date du 31 mai 2011 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte-rendu financier de l'opération présenté par CITADIS, accepté la rétrocession gratuite par CITADIS à la Ville des voiries et espaces publics du lotissement et a décidé d'acheter le terrain cadastré section CN n° 353 pour 2 565 m².

Vu, la convention de servitude de passage de type Cs. 06 signée sous seing privé le 20 janvier 2012 pour la parcelle cadastrée CN n° 353 ci-annexée à la présente.

Vu, le projet d'acte authentique établi par l'office Notarial Gossein & Pages et transmis le 28 mars 2012 ci-annexé à la présente.

LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte, des dispositions et des caractéristiques de la servitude ERDF / Commune d'Apt (Bosque 2) établie par l'office Notarial Gossein & Pages et relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine sur le fond servant cadastré section CN n° 353.

Approuve, les dispositions et les caractéristiques la convention de servitude de type Cs. 6.

Approuve, le projet d'acte authentique en découlant tel qu'il a été établi par l'office Notarial Gossein & Pages.

Mande, Monsieur le Maire aux fins de procéder à toutes démarches utiles et nécessaires afin de signer l'acte authentique nécessaire en vue de régulariser et officialiser la convention de servitude.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL